



Pourquoi et comment mettre en place un GAR?

Il nous a semblé que beaucoup d'élèves en difficultés n'étaient pas ou peu détectés et que beaucoup de personnels se sentaient seuls et démunis face à des situations préoccupantes sans savoir qui solliciter.

Le Groupe Adultes Relais est formé d'adultes de l'établissement volontaires, qui décident ensemble de se rencontrer régulièrement pour aborder les cas des élèves repérés en difficultés, afin d'élaborer des pistes d'accompagnement.

C'est un dispositif d'information, d'aide et d'orientation cherchant à procurer aux élèves en difficultés les moyens les plus adaptés à leur situation.

La création du groupe adultes relais sert à formaliser des pratiques déjà existantes mais réalisées sans véritable concertation. Le G.A.R permet ainsi la reconnaissance d'une instance, favorisant le regard croisé sur une situation.*

*Les carnets de santé RESEDA : Groupe Adulte Relais (2010).

Comment le GAR fonctionne t-il ?

Les membres du GAR se réunissent régulièrement et analysent la situation des élèves en difficultés. La régulation des réunions se fait par un(e) psychologue extérieure à l'établissement.

Le GAR est encadré par tous les textes en vigueur dont le règlement intérieur.

Le groupe qui compose le GAR a élaboré une charte qui précise ses valeurs, ses objectifs et ses limites (consultable sur l'ENT).

Le GAR s'engage à travailler dans la confidentialité, dans la limite de la sécurité de l'élève et des obligations de fonctionnaires et de citoyens.

Nos partenaires mobilisables

- Ado81, le Centre Médico-Psychologique du Tarn, diverses associations (contre le racisme, la violence, sur l'identité sexuelle....)
- Le planning Familial
- L'ANPAA

Pourquoi solliciter le G.A.R ?

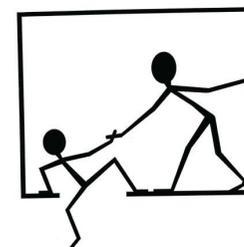
- Parce que la situation d'un apprenant vous préoccupe
- Parce qu'un apprenant s'est confié à vous et que vous vous sentez démunis
- Parce qu'un apprenant présente de soudaines difficultés ou que vous repérez un mal-être

Qui peut solliciter le G.A.R ?

Les membres de la communauté éducative du lycée peuvent solliciter à tout moment le G.A.R quand ils repèrent une difficulté un mal-être chez un élève.

Comment solliciter le G.A.R ?

- Contacter directement un membre
- Déposer une information dans le casier du GAR (Pôle A ou B)
- Envoyer un Email à un membre (liste au dos)



Repérer, accompagner, orienter